SEANCE DU 19 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sainte Honorine du Fay, sous la Présidence d'Alain MAUGER, Maire (convocation du 13 novembre 2020).

Étaient présents : Jean-Claude BALLOIS, Fabienne BEAULIEU, Sandra GALLON, Emmanuelle GEVREY LE FEVRE, Hélène QUESNOT, Alexis LEMANISSIER, Christian LEREVEREND, Nathalie OUTIN, Jean-Pierre PICQUENOT, Jean-Baptiste PROVENÇALLE, Guy THOBIE, Thomas VANNINI.

Absents excusés : Marie-Laure DENIS ayant donné pouvoir à Fabienne BEAULIEU; Natacha JOLY ayant donné pouvoir à Jean-Claude BALLOIS.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents :13
Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Sandra GALLON

M. le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal d'observer une minute de silence en hommage à Samuel Paty, assassiné le 16 octobre 2020.

INFORMATIONS DIVERSES :

Projet de distribution de colis aux personnes âgées : M. le Maire indique qu'il souhaiterait que la commune offre aux personnes âgées un colis composé de différents mets aux personnes âgées avant Noël, dans cette période morose du fait de la crise sanitaire. Après étude, il s'avère que 100 habitants ont plus de 75 ans, et que 53 en ont plus de 80. Il a donc été retenu que seuls les plus de 80 ans en bénéficieront. Une consultation sera effectuée auprès de différents fournisseurs.

Décorations de Noël dans la commune : M. le Maire indique qu'un grand sapin sera installé place Fouray. Sur le haut du sapin, seront installées des illuminations, et sur le bas, les enfants seront invités à accrocher des décorations qu'ils auront eux-mêmes confectionnées.

Lotissement de l'Ermitage : M. le Maire informe que l'acte de vente correspondant à l'acquisition par la commune d'un morceau de la parcelle AE 260 à la société STVN a été signé hier, et précise que, dans cet acte, il est mentionné, entre autres, que la commune aura à sa charge le déplacement des réseaux des eaux pluviales et des eaux usées, ce qui risque d'augmenter sensiblement le coût de la viabilisation. Ce même jour, M. le Maire a signé l'acte de vente du terrain de l'Ermitage et du terrain d'évolution pour leur cession à la société Zak&P, et ce, pour un montant de 396 000 € TTC (60 000 € de TVA). Inquiet sur la situation de la trésorerie, il informe les conseillers qu'il sera certainement nécessaire de réaliser un emprunt en début d'année prochaine, tout en précisant que la commune doit rembourser en décembre l'emprunt-relais d'un montant de 200 000 €.
M. le Maire informe les membres du conseil que les travaux de viabilisation vont débuter tout prochainement, et que la rue des écoles sera prochainement fermée à la circulation un mercredi. En outre, Zak&P commencerait la construction des 1ères maisons début février, et souhaite que l'appentis de la maison soit détruit par la commune. En outre, Zak&P demande la possibilité d'occuper une partie de la maison de l'ACSEA comme base de vie pour les ouvriers, à charge pour eux d'y amener l'eau et l'électricité.
M. le Maire indique qu'il souhaiterait profiter de ces travaux de viabilisation pour élargir la rue des écoles au niveau du virage.

PLUi : les documents du SCOT seront transmis par mail à l'ensemble des conseillers.

Commission Bâtiments - Voirie – Environnement du 17/10/2020 : Etaient présents M. MAUGER, M. THOBIE, M. BALLOIS, M. LEMANISSIER, M. VANNINI, M. PICQUENOT, Mme BEAULIEU, Mme GALLON, Mme GEVREY-LEFEVRE, et Mme QUESNOT. M. THOBIE, Maire-Adjoint, fait un résumé de la dernière commission. Il indique, qu'après un tour des bâtiments (mairie, église, logement de la Poste), elle a évalué la pertinence de mettre un miroir au carrefour rue du Général Revel de Bretteville – rue des écoles afin de permettre aux véhicules venant du rond-point de voir si une voiture arrive de la droite. Un miroir sur la gauche pour permettre aux véhicules de laisser la priorité aux véhicules arrivant sur la droite n'a pas semblé adapté, pouvant être lui-même source de danger. En outre, M. THOBIE rappelle que le respect de la limite de vitesse à 30km/h permet à tous véhicules de respecter la priorité à droite, et ce en toute sécurité.

2020/CR9-78 : PROPOSITIONS DE CONTRATS D'ASSURANCE (VAM et RAQVAM)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le contrat RAQVAM (multirisques) de la commune arrive à échéance le 31/12/2020. Il a reçu une nouvelle proposition de la MAIF, et a consulté, par ailleurs, Groupama. Il présente un tableau comparatif résumant leurs propositions :

MAIF		GROUPAMA	
Responsabilité civile - Défense - Protection fonctionnelle - Indemnisation des dommages corporels - Recours - Protection juridique - Informations juridiques - assistance - garderie périscolaire et cantine	1243,93	assurance des responsabilités - Défense des droits et intérêts - attentats et fonds de garantie attentats - - garderie périscolaire et cantine	1527,85
Patrimoine immobilier et mobilier communal y compris le matériel informatique – mobilier urbain sans limite de montant	4602,77	Patrimoine immobilier, catastrophes naturelles et mobilier communal y compris le matériel informatique. mobilier urbain jusqu'à 30 000 € / an	4230,36
TOTAL	**5846,7**		**5758,21**
durée du contrat	8 ans		tacite reconduction

M. le Maire rappelle que la MAIF a pris en charge le sinistre causé en août dernier par la foudre sur les lampadaires de la rue du Général Revel de Bretteville et ce pour un coût de 4 416,63 €. Même si ce remboursement ne couvre pas la totalité de la dépense (6 076,45 €), car l'expert a pris en compte la vétusté et déduit une franchise de 150 €, cela nous prouve que les garanties couvertes par la MAIF sont relativement étendues.

En outre, M. le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu des nouvelles propositions de contrats pour l'assurance des véhicules de la part de la MAIF, à noter une forte augmentation des cotisations, en raison des nombreux sinistres (bris de glace) intervenus ces dernières années. La société Groupama a aussi été consultée. Il présente un tableau comparatif de l'état actuel et de l'ensemble de ces propositions de contrats d'assurance pour les véhicules. On constate que les franchises sont globalement plus élevées chez Groupama. M. le Maire souhaiterait que l'ensemble des contrats soient faits avec le même assureur pour des raisons de simplifications administratives.

Véhicules de la commune	Coût dernière échéance - année 2020			proposition prochaine échéance - MAIF		proposition prochaine échéance - GROUPAMA	
	coût en € TTC	nom de l'assureur	franchise en dommages aux biens	coût en € TTC	franchise en dommages aux biens	coût en € TTC	franchise en dommages aux biens
Peugeot Partner	**590,57** en tous risques	GAN ASSURANCES	200	**578,17** en tous risques	230	**307,89** en tous risques	229,64
Tracteur Renault 2333ZH14	**89,19** en tous risques	MAIF	35	**158,8** en tous risques	35	**257,20** en tous risques	300
Remorque Cema	**25,59** en tous risques	MAIF	125	**51,19** en tous risques	125	**49,19** en tous risques	300
Tracteur tondeuse	**107,04** au tiers	THELEM	226	**158,80** en tous risques	35	**146,32** en tous risques	300
Tracteur agricole 89 73RG14	**89,19** en tous risques	MAIF	35	**150,89** en tous risques	35	**231,05** en tous risques	300
Remorque DR374SE	**21,35** en tous risques	MAIF	25	**44,05** en tous risques	25	**79,65** en tous risques	0
TOTAL	**922,93**			**1 141,90**		**1071,3**	

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide,** à l'unanimité :

- de retenir la proposition de contrat RAQVAM de la MAIF d'une durée de 8 ans à compter du 01/01/2021, pour l'assurance multirisques de la commune, et d'un montant annuel de 5 846,70 € TTC, et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat correspondant.

- de retenir l'ensemble des propositions de la MAIF en ce qui concerne les garanties VAM pour l'assurance des véhicules de la commune, et d'autoriser M. le Maire à les signer.

2020/CR9-79 : CONTRAT ILLUMINATIONS DE NOËL

M. le Maire présente une proposition de contrat « Pack illumination » d'une durée de 4 ans, de la société NAIXIA, pour la location, la pose, l'entretien, la dépose et le stockage de 7

candélabres (alternat de 2 modèles), et de 4 traversées, et ce, pour un montant annuel de 2 438,40 € TTC. Ces décors seront installés rue du Général Revel de Bretteville. Les anciennes décorations seront aussi utilisées dans les rues périphériques du bourg. M. le Maire ajoute qu'il est obligatoire, pour la pose des traversées, que les supports de type filins acier doivent être en place et aux normes. C'est ce qui fait l'objet d'un devis d'un montant de 960 € TTC, soit 800 € HT consistant en la fourniture et pose de quatre câbles neufs.

Il souhaite mettre ainsi un peu de gaieté dans la traversée du bourg durant la période de Noël et vu la morosité ambiante du fait de la crise sanitaire. Il présente les différentes décorations qui seront louées durant 4 ans, les prix étant plus élevés si l'on souhaite alterner le choix des décorations d'une année à l'autre.

M. PICQUENOT trouve la dépense importante pour des illuminations, et préférerait une gestion différente du budget afin que davantage de personnes âgées puissent bénéficier de colis, ne serait-ce une boîte de chocolats. M. LEMANISSIER souhaiterait lui aussi que davantage de personnes en profitent, même si le colis est plus petit.

Mme OUTIN indique que cela représente un budget de 10 000 € sur 4 ans, bien plus cher que le budget qui était alloué précédemment aux illuminations de Noël. M. LEREVEREND rappelle que M. THOBIE était, sous le précédent mandat, chargé de la mise en place des illuminations de Noël et d'acheter quelques illuminations chaque année afin de compléter le stock, et qu'il paraît difficile de dire qu'avant il n'y avait rien. En outre, il manquait des prises sur les candélabres.

Mme BEAULIEU précise qu'il n'a pas été dit qu'il n'y avait rien avant mais que seule la rue principale était décorée, et que cette année, le souhait est de décorer aussi les entrées et sorties du village, la rue de la Poste, la route d'Evrecy et le Grand rond-Point.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide, à 12 voix pour et 3 voix contre :**

- **D'autoriser M. le Maire à signer ledit contrat de 4 ans proposé par NAIXIA pour les illuminations de Noël dans la rue principale de la commune, et ce pour un coût annuel de 2 438,40 € TTC, soit 2 032 € HT.**

2020/CR9-80 : DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'ARRHES VERSEES POUR LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

M. le Maire informe qu'il a reçu une demande de remboursement d'arrhes de la part d'un particulier pour la location de la salle les 27 et 28 juin dernier. Location qui n'a pu être possible du fait de la pandémie de Coronavirus.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- **D'autoriser M. le Maire à effectuer un mandat de 154,80 € afin de rembourser à cette personne les arrhes qu'il a versées en mai dernier pour la location de la salle des 27 et 28 juin 2020.**

2020/CR9-81 : ERREUR BASCULE DES EMPRUNTS SUR HELIOS EN 2009 / REGULARISATION

M. le Maire informe les membres du conseil que Mme MAUBRE TURPIN, trésorière, a envoyé un mail informant la mairie d'une différence sur l'état de la dette entre leur comptabilité et notre état de la dette, ce problème devant être résolu avant le transfert de la trésorerie au service de gestion comptable de Mondeville.

En effet, à la suite du transfert du logiciel CLARA DDPAC vers Hélios, le titre d'emprunt 156 de 2008 d'un montant de 100 000€ n'a pas été repris dans les opérations intégrées.
Par conséquent, une différence de 100 000€ apparaît entre l'emprunt Caisse d'Epargne figurant sur l'état de la dette du Compte administratif pour 1 100 000€ et la dette inscrite dans le compte de gestion de la Trésorerie s'élevant à 1 000 000€.

Afin de régulariser cette situation, et après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- **D'autoriser M. le Maire à passer une écriture de régularisation non budgétaire (crédit au 1641 et débit au 1068 pour 100 000€), cette opération n'ayant aucune conséquence sur le résultat budgétaire de la Commune, mais permettant d'être en accord avec la Trésorerie sur le montant de la dette.**

QUESTIONS DIVERSES :

Projet de construction d'un lotissement rue de Swimbridge : M. le Maire informe les membres du conseil d'un projet privé de création d'un lotissement de 11 lots à l'angle de la rue de Swimbridge et de la route d'Evrecy.

M. LEREVEREND demande la parole :

Il souhaiterait que M. le Maire demande l'approbation du dernier compte rendu en début de séance. M. le Maire indique que cela n'était pas fait sous le précédent mandat. Mais que, bien entendu, cela serait fait.

M. LEREVEREND demande en outre s'il est toujours prévu que M. CAILLE fasse un exposé de la situation de l'église devant le conseil municipal. M. le Maire confirme que cette présentation sera faite, et précise que l'employé communal en est au dépiquetage du mur gauche en entrant, puis qu'un relevé du taux d'humidité devra être établi par la technique de la bombe à carbure, et qu'il est important de faire cela par étape. Il précise que le mur est en apparence bien sec.

M. LEREVEREND demande où en est le devis du SDEC concernant les travaux d'éclairage public. M. le Maire indique que le SDEC n'a pas souhaité défendre cette revalorisation devant le conseil municipal, et que celle-ci semble bien avoir été entérinée.

Concernant le bulletin municipal, M. LEREVEREND demande combien a coûté son impression. M. le Maire indique un coût de 796 € HT.

Concernant les masques, M. LEREVEREND demande où ils ont été confectionnés ainsi que leur prix. M. le Maire répond qu'il enverra la facture par mail à l'ensemble du conseil

municipal. M. LEREVEREND demande pourquoi des masques pour les enfants de l'école n'ont pas été distribués par la même occasion avec le bulletin municipal. Mme BEAULIEU répond que la règle concernant le port du masque à l'école pour les plus de 6 ans n'était pas instaurée au moment de la commande et qu'il est précisé dans le bulletin municipal que les personnes souhaitant des masques supplémentaires peuvent venir en mairie pour en obtenir.

Formation des élus : Mme BEAULIEU informe les membres du conseil que l'IEPP propose un cycle de formation sur 3 modules au mois de janvier (si le contexte sanitaire le permet) :

-rôle et statut de l'élu local ;
- budget et finances locales ;
- réussir sa prise de parole en public.

Les informations seront envoyées aux conseillers par mail. Mme BEAULIEU précise que ces formations peuvent être prises en charge par le DIF. La formation peut être effectuée sur place si 5 élus s'inscrivent.

Appel à projet 2021 du SDEC : M. PROVENÇALLE rappelle l'existence de cet appel à projets. M. le Maire indique que l'année prochaines de gros projets sont déjà en vue, comme la viabilisation du lotissement des jardins de l'Ermitage. En outre, il indique que dans le cadre du CEP, le SDEC nous invite à remplacer les chaudières pour effectuer des économies d'énergie.

Fibre : Mme OUTIN demande quand les habitants de Ste Honorine auront accès à la fibre. M. MAUGER indique qu'en effet, de nombreux travaux consistant en la pose de poteaux sont en cours, mais qu'il ne faudra pas l'espérer avant le 2ème, voir le 3ème trimestre 2021.

Problème réseau mobile SFR/BOUYGUES : M. le Maire informe les conseillers qu'il a reçu de nombreuses plaintes d'usagers la semaine passée concernant l'absence de réseau mobile chez les clients de SFR ou Bouygues. Il a dû rechercher la déclaration de travaux de construction du pylône de l'année 2004 pour retrouver les coordonnées d'interlocuteurs, et le signaler en Préfecture. Ceci serait dû à un dysfonctionnement du compteur ENEDIS. La panne est désormais réparée. En outre, M. le Maire a reçu de la préfecture l'information selon laquelle la commune recevrait un pylône supplémentaire d'Orange, en raison du problème de couverture du réseau sur notre commune.

Facturation Orange : M. le Maire informe que le problème de facturation des lignes fixes (mairie, écoles...) et portables de la commune n'est toujours pas résolu. Et qu'il y en a pour plus de 5 000 € de factures impayées en raison du non-respect du contrat, et qu'il souhaite la venue d'un représentant d'Orange afin de régler le problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire
Alain MAUGER